

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2024

2024-004A APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE ET TE44 POUR L'ACCELERATION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2024-004 SUITE A ERREUR MATERIELLE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du seize février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Frédéric DUNET, Vice-Président en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BELLEIL

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric	x			BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas	x	
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x Conflit d'intérêt		Poste vacant		
	GUILLEMIN Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre		x		CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x		RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond		x		RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien	x			GUILOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique		x		DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent	x			PELTIER Laëtitia		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), et notamment 6-3,

Vu la délibération de la commission permanente du Département de Loire-Atlantique du 2 juillet 2020 approuvant le principe et la subvention de soutien du Département à la réalisation du cadastre solaire par TE44, et la délibération de la commission permanente du 18 février 2021 autorisant la signature de la convention correspondante,

Vu la délibération n°2022-32 du Comité syndical du 28/004/2022, relative à l'approbation du projet de mandat 2020-2026 de TE44,

Vu la convention établie le 6 mai 2021 entre le Département et TE44 pour la réalisation du cadastre solaire,

Vu les projets de convention-cadre et de convention opérationnelle n°1 entre le Département de Loire-Atlantique et TE44 pour l'accélération de la transition énergétique,

Considérant que TE44 exerce au lieu et place des personnes publiques adhérentes la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Elle exerce également au lieu et place de ses membres qui leur en font la demande la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

Considérant que l'article L.2224-31 du CGCT autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à éviter les renforcements des réseaux.

Considérant que le développement des moyens de production d'énergie renouvelable locaux est un des leviers de la maîtrise et de l'efficacité énergétique locale. Les énergies solaires, électriques ou chaleur, répondent en particulier à ces objectifs.

Considérant que dans le cadre du projet de mandat susvisé, les élus de TE44 se sont engagés à tendre vers une politique publique permettant notamment, d'ici à 2026, d'organiser la planification énergétique des collectivités et de massifier la production des énergies renouvelables sous gouvernance locale.

Considérant qu'à cet effet, TE44 a d'ores et déjà développé, au bénéfice de ses adhérents et avec le soutien financier du Département de Loire-Atlantique, les accompagnements et outils suivants :

- Un cadastre solaire, outil permettant d'aider les EPCI à définir une stratégie de solarisation de leur territoire,
- L'accompagnement des EPCI à la mise en place d'un schéma directeur d'énergies renouvelables,
- L'accompagnement ponctuel de l'ensemble des collectivités et tiers à l'étude et la mise en œuvre d'un projet EnR.

Considérant qu'à cet effet, et conformément au projet stratégique 2020-2028, le Département de Loire-Atlantique a également pour objectif de participer à l'accélération de la transition énergétique, de réduire les consommations d'énergies via des actions de sobriété et d'efficacité énergétique, et de développer les énergies renouvelables en interne et sur son territoire vers un mix 100% renouvelable.

Considérant cet objectif commun, TE44 et le Département de Loire-Atlantique ont souhaité formaliser un partenariat ayant pour but de développer de nouvelles actions à mener sur le territoire ou de renforcer leurs actions préexistantes selon les opportunités de coopération identifiées, par lequel un soutien financier du Département pourra être prévu selon les chantiers d'intervention qui seront définis.

Considérant que le partenariat entre TE44 et le Département de Loire-Atlantique prendra la forme suivante :

- Adoption d'une convention-cadre de partenariat définissant les objectifs dudit partenariat, les modalités de travail, les engagements des parties ainsi que sa durée,
- Mise en œuvre de conventions annuelles d'applications dans lesquels seront définis les chantiers thématiques opérationnels ou d'animation territoriale, les modalités financières éventuelles ainsi que les modalités de suivi de réalisation desdits chantiers.

Considérant qu'en l'espèce, il est d'ores et déjà proposé que l'engagement porte notamment sur les chantiers suivants, définis à la convention d'application n° 1 (ci-après annexée) :

- Co-financement d'un poste de chargé de planification EnR, sous la responsabilité hiérarchique de TE44, à hauteur de 34 000€ à la charge du Département de Loire-Atlantique, sur une durée de 3 ans,
- Co-financement des actions d'efficacité énergétique portées par les petites communes, selon les règles d'attribution définies dans le cadre du soutien aux territoires

Considérant qu'au-delà desdites conventions, le Département s'est engagé également à renouveler son soutien financier à la réalisation et l'évolution du cadastre solaire, dans le cadre de sa mise à jour, à hauteur de 70% du coût total, soit environ 35 000€ de subvention au bénéfice de TE44.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention cadre de partenariat entre le Département de Loire-Atlantique et TE44 pour l'accélération de la transition énergétique dans les conditions précitées et sur la base du projet joint en annexe,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des conventions d'applications qui seront associées et notamment la convention d'application n° 1 dont le projet est joint également en annexe.
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des actes juridiques nécessaires à l'exécution des engagements pris par TE44 dans le cadre dudit partenariat.

Délégués en exercice : 24
Présents : 18
Pouvoirs : 0
Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Publication effectuée le : 01/03/2024

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**